

**ACCORD DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL
(« ALUF »)**

DES

PRODUITS NAUTIQUES NUMÉRIQUES DU SHC

PAR

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉE PAR LE
MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, AU NOM DU SERVICE
HYDROGRAPHIQUE DU CANADA
(ci-après la « Couronne »)
615, rue Booth, Ottawa (Ontario)
K1A 0E6**

AVIS AUX USAGERS : Veuillez lire attentivement l'accord de licence d'utilisateur final applicable au produit nautique numérique du SHC ci-joint.

Le présent document constitue un accord de licence pour l'utilisation du produit nautique numérique du SHC ci-joint, par lequel vous et la Couronne êtes engagés.

1.0 DÉFINITIONS

« ALUF » Fait référence au présent accord de licence d'utilisateur final, ainsi que tous les avenants de l'accord.

« Copie de sauvegarde » Copie du Produit installée sur le dispositif principal ou un autre dispositif dont vous êtes propriétaire, conformément à la description prévue à la clause 2.1(a) du présent accord.

« Données » Toutes les données exprimées, fixées sous une forme donnant lieu à des droits de propriété intellectuelle.

« Données de la Couronne » Données qui appartiennent à la Couronne eu égard aux droits de propriété intellectuelle.

« Droits de propriété intellectuelle » Tous les droits de propriété intellectuelle reconnus en droit, notamment, mais non exclusivement, les droits protégés par des lois spécifiques.

« Mise à jour » ou « Mise à jour du produit » Mises à jour du Produit, lesquelles peuvent consistées en une nouvelle carte, une nouvelle édition d'une carte ou un fichier

électronique, à la seule discrétion du SHC, conformément aux exigences prévues à la clause 5.0 du présent accord.

« Produit nautique numérique du SHC » (ou « Produit » Produit ci-joint qui contient des cartes matricielles (BSB) ou vectorielles (S57 CÉN), y compris tous les logiciels, matériels, médias, documents imprimés et la documentation électronique ou en ligne qui font partie du Produit.

« Propriété intellectuelle de la Couronne sous licence » Données au titre desquelles le droit de propriété intellectuelle a été conféré à la Couronne par des tiers pour l'usage de ces données.

« Utilisateur final » Particulier, entreprise ou organisation à qui le SHC revend et accorde, directement ou indirectement, une licence pour utiliser son Produit. L'utilisateur final n'est pas autorisé à vendre ou revendre le produit nautique numérique du SHC, à accorder de sous-licence à son égard ou à l'utiliser pour élaborer de nouveaux produits, que ce soit en tout ou en partie.

2.0 OCTROI DE LA LICENCE

2.1 En contrepartie de votre paiement des droits exigés et sous réserve du présent ALUF, une licence non exclusive, non transférable et non cessible vous est par les présentes octroyée, vous autorisant à utiliser le Produit à des fins personnelles, sous réserve des conditions et modalités prévues ci-dessous :

- a) La présente licence vise l'installation et l'usage que vous faites du Produit sur votre propre dispositif principal, ainsi que l'installation d'une copie de sauvegarde sur celui-ci ou un autre dispositif dont vous êtes propriétaire. La présente licence n'est pas une licence pour divers utilisateurs/postes de travail en réseau, non simultanés ou simultanés; si de tels usages sont envisagés, une licence de site doit être demandée directement auprès du SHC.
- b) Il vous est interdit d'accomplir les actions précisées ci-après, ou d'autoriser ou d'enjoindre quiconque à les accomplir :
 - (i) de quelque manière que ce soit désassembler, décomposer ou faire l'ingénierie inverse des logiciels faisant partie du Produit;
 - (ii) extraire, adapter ou utiliser toute partie du Produit en vue d'élaborer ou de dériver tout autre produit à des fins commerciales ou de distribution ou en vue de fournir un service d'information de navigation, sans avoir obtenu de licence distincte;
 - (iii) copier, publier, communiquer ou revendre le Produit ou toute partie du Produit, à l'exception d'une copie de sauvegarde conformément à la clause 2.1(a);

(iv) vendre, louer, prêter ou transférer le Produit ou encore accorder une sous-licence à tout autre particulier ou toute autre organisation à quelques fins que ce soit.

3.0 DROITS D'AUTEUR ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

3.1 Tous les titres et droits de propriété intellectuelle ayant trait au Produit appartiennent en tout temps à la Couronne.

3.2 Tous les titres et droits de propriété intellectuelle ayant trait aux données qui ne sont pas des données appartenant à la Couronne (« propriété intellectuelle de la Couronne sous licence ») appartiennent aux propriétaires respectifs de leur contenu et peuvent être protégés par le droit d'auteur, d'autres lois sur la propriété intellectuelle, la common law ou des traités internationaux.

3.3 Vous convenez qu'en aucun temps pendant la durée ou après l'expiration ou la résiliation du présent accord, vous ne devez utiliser ni adopter de marque de commerce, de marque déposée, nom de commerce ou désignation commerciale qui comprendraient la totalité ou partie des marques déposées ou marques officielles, logos ou noms de domaine du SHC ou de la Couronne, y serait semblable ou pourrait être confondue avec elles, à moins que le SHC y ait préalablement consenti par écrit.

3.4 La présente licence vous permet d'utiliser le Produit tel que fourni, et ne constitue aucunement une vente ou une cession d'un ou de quelconque des droits de la Couronne.

3.5 Si l'usage que vous entendez faire du Produit déborde du champ d'application du présent accord, vous convenez d'obtenir l'autorisation écrite du SHC avant de passer à cet usage.

4.0 DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNITÉS

4.1 La Couronne ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, l'utilité, la nouveauté, la validité, la portée, l'exhaustivité ou la fiabilité du Produit; elle décline expressément toute responsabilité à l'égard d'une garantie implicite de la qualité marchande du Produit ou de sa convenance à un objet particulier.

4.2 La Couronne ne garantit pas que le Produit soit compatible avec les versions précédentes, actuelles ou futures des systèmes d'exploitation permettant d'y avoir accès.

4.3 La Couronne n'assume aucune obligation ou responsabilité à l'égard de la fourniture des mises à jour du Produit, ou de la transmission des avis le concernant, ou encore de l'omission de le faire.

4.4 La Couronne ou ses employés, entrepreneurs ou mandataires ne doivent en aucun cas être tenus responsables, par voie judiciaire ou autre, en cas de pertes, de dommages ou de dépenses que vous auriez à subir en tout temps, en raison de la possession ou de l'utilisation du Produit ou dans le cadre de l'exercice des droits qui vous sont attribués par le présent accord.

4.5 Vous dégagez la Couronne et ses employés, entrepreneurs et mandataires à l'égard de l'ensemble de toute réclamation de quelque nature que ce soit alléguant des pertes, des coûts, y compris les dépens procureur-client, des dépenses, des dommages ou blessures, y compris les blessures entraînant la mort, des actions, des poursuites ou des procédures de qui que ce soit et de quelque façon que ce soit relativement à votre possession ou utilisation du Produit ou de l'exercice des droits qui vous sont attribués par le présent accord.

4.6 L'obligation qui vous incombe en vertu du présent accord de dégager la Couronne de toute responsabilité ne porte pas préjudice au droit de la Couronne d'exercer quelque droit que ce soit prévu par la loi.

4.7 Dégagement de responsabilité par rapport à la navigation par GPS. Tous les récepteurs du Système mondial de localisation (GPS) sont sujets à des erreurs de position, à des défauts et à des bris. Les navigateurs prudents disposent de plus d'une aide à la navigation. Même si tous les efforts ont été déployés pour rendre les produits numériques du SHC aussi précis que possible, il se peut que les emplacements des caractéristiques géographiques ne coïncident pas avec les positions obtenues avec le GPS. Les différences entre l'information portée sur les cartes et la réalité peuvent s'expliquer par le niveau de précision du levé original, ou par des modifications naturelles ou causées par l'homme depuis la date du levé.

4.8 Note sur le décalage du système de référence. Toutes les données de cartes sont produites avec le décalage approprié vers le NAD83. En conséquence, si on consulte une carte associée à un système de référence géodésique autre que le NAD83, le quadrillage géographique ou l'emplacement de la limite risque de ne pas correspondre au curseur ou à la position GPS du bateau. Pour afficher correctement la position de votre bâtiment sur les produits numériques, la position géographique fournie par le récepteur GPS doit correspondre au NAD83. Veuillez donc vous assurer que le système de référence de votre récepteur GPS est réglé à NAD83.

5.0 ENREGISTREMENT ET MISES À JOUR DU PRODUIT

5.1 Vous devez enregistrer votre Produit, dans un délai de 30 jours depuis l'achat en ce qui concerne l'installation sur votre dispositif principal, et au cours de la durée du présent accord en ce qui concerne votre dispositif de secours. Le SHC se réserve le droit d'exiger une preuve d'achat préalablement à l'enregistrement.

5.2 Les Produits sont fabriqués une fois l'an et les mises à jour sont délivrées périodiquement durant l'année..

5.3 Il vous incombe d'obtenir les renseignements concernant toute mise à jour nécessaire, en consultant les *Avis aux navigateurs* à : www.notmar.ca.

5.4 Vous êtes autorisé à recevoir les mises à jour gratuites auprès du SHC jusqu'à ce que la licence prenne fin. Les mises à jour peuvent consistées en une nouvelle carte, une nouvelle édition d'une carte ou un fichier électronique, à la seule discrétion du SHC.

5.5 Pour obtenir des renseignements concernant l'enregistrement de votre Produit, la fréquence des mises à jour de votre Produit, ou sur la manière d'obtenir ces mises à jour, veuillez accéder à : www.cartes.gc.ca.

5.6 Pour des raisons de sécurité, les versions périmées des Produits NE DOIVENT PAS être utilisées à des fins de navigation.

6.0 DURÉE

6.1 Le présent ALUF est valable pour un an. Il prend effet à compter de la date d'achat du Produit.

7.0 RÉSILIATION

7.1 Le présent ALUF peut être résilié automatiquement et sans préavis si vous enfrengez, ou permettez que soient enfrengez, vos engagements ou obligations prévus au présent accord.

7.2 À la résiliation du présent accord, pour quelque raison que ce soit :

- a) Les clauses 4.4 et 4.5 n'expireront pas;
- b) Les droits que vous confère la clause 2.0 cessent immédiatement;
- c) Vous devez détruire le Produit et toute copie de sauvegarde y afférente.

8.0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1 Le présent ALUF est interprété et appliqué et les droits des parties sont régis conformément aux lois de la province dans laquelle l'achat du Produit a été conclu et aux lois du Canada; si l'achat du Produit a été conclu à l'étranger, les lois de l'Ontario et du Canada s'appliquent.

8.2 En cas de différend relativement au présent ALUF, les parties tenteront de le régler d'abord par voie de négociation, et au besoin, par médiation ou arbitrage.

8.3 Les avis et autres communications ayant trait au présent ALUF doivent être transmis par écrit à l'adresse suivante :

Service hydrographique du Canada
615, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Télec. : 613 996-9053
chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

8.4 Le présent ALUF constitue l'intégralité de l'entente entre les parties à l'égard de son objet. Le présent ALUF ne peut être modifié que par écrit, sous la forme d'un avis signé par chacune des parties indiquant expressément leur intention de modifier le présent ALUF.

9.0 UTILISATION ENTRAÎNANT CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT

9.1 Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, du présent Produit atteste que vous consentez aux conditions et modalités contenues au présent accord et que vous vous engagez à les respecter.